

N'attendez pas qu'un sinistre arrive pour vous préparer... Soyez prêt !

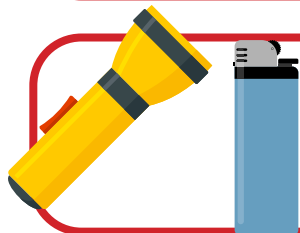


Advenant un sinistre ou une situation d'urgence, vous pourriez être dans l'obligation de demeurer dans votre domicile sans électricité, sans eau et sans accès aux magasins. C'est pourquoi il est important de **préparer une trousse d'urgence qui vous permettra de tenir environ 72 heures.**

QUOI METTRE DANS SA TROUSSE D'URGENCE

Votre trousse d'urgence doit répondre aux besoins fondamentaux tels que l'abri, l'eau, la nourriture, la lumière, la chaleur, la communication et les premiers soins.

Eau potable (2 litres/personne/jour pour 3 jours)
Nourriture non périssable (provision pour au moins 3 jours)
Ouvre-boîte manuel, ustensiles



Radio à piles, lampe de poche, piles de rechange
Clés pour la voiture et la maison, argent comptant
sifflet, chandelles, briquet et/ou allumettes, couvertures
couteau de poche multifonctionnel, sacs à ordures en plastique

Trousse de premiers soins comprenant bandages adhésifs et compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques et analgésiques, articles pour l'hygiène (brosses à dents, dentifrice, savon, papier hygiénique), serviettes, masques antipoussière



PENSEZ AUSSI :

- nécessaire pour votre bébé ou vos animaux si applicable
- papiers personnels importants (photocopies), polices d'assurance, ordonnances, pièces d'identité
- plan d'évacuation
- liste des personnes à joindre en cas d'urgence

Consultez la page trousse 72 heures
sur le site Internet de la Ville pour plus de détails.



Ville de
Mercier

Soyons des citoyens responsables



AVEZ-VOUS PENSÉ À UNE GÉNÉRATRICE ?

Tout propriétaire est responsable d'assurer le bon fonctionnement de ses installations ou être en mesure de réagir en cas d'urgence avec l'équipement nécessaire.

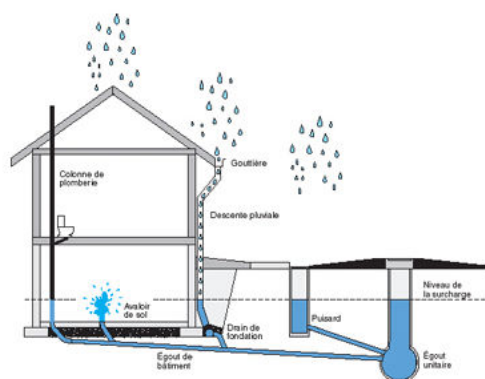
En cas de panne d'électricité, la pompe à puisard de votre maison (pompe qui sert à recueillir l'eau autour des fondations) cessera de fonctionner, ce qui pourrait occasionner un débordement ou un refoulement d'eau dans votre propriété. Vous pouvez aussi faire l'installation d'une sortie extérieure pour la pompe de puisard advenant que le système pluvial soit en surcharge.

Avoir une génératrice vous permettra aussi d'alimenter votre frigo et éviter des grandes pertes alimentaires.

CLAPET ANTIRETOUR, C'EST OBLIGATOIRE

Assurez-vous d'être muni d'un clapet antiretour sur vos deux égouts, sanitaire et pluvial.

Votre résidence doit être dotée d'un système antirefoulement fonctionnel, installé sur le collecteur principal de votre plomberie ou sur les branchements de la tuyauterie d'évacuation. Le clapet antiretour empêche les eaux usées d'un égout municipal de refouler dans le sous-sol par les appareils sanitaires ou les drains de plancher, lors de pluies abondantes. Par contre, lors de grosse pluie, si le clapet fonctionne correctement il n'y aura pas de refoulement (sanitaire), mais l'eau résidentielle ne peut pas s'écouler, donc si on utilise notre toilette à l'étage l'eau sortira par la toilette du sous-sol. Donc, par forte pluie, on évite de tirer la chasse d'eau.



En l'absence de clapet antiretour, l'inondation peut faire beaucoup de dégâts et occasionner de grands frais. La Ville n'est pas responsable des dommages causés à un immeuble ou son contenu si le propriétaire néglige ou omet d'installer ou d'entretenir les appareils destinés à réduire les risques de dysfonctionnement d'un système d'alimentation en eau ou d'égout prévu au règlement.

Pour tous les détails, consultez le www.caaquebec.com/fr/a-la-maison/conseils/capsules-conseils/conseil/show/sujet/le-clapet-anti-retour-un-allier-simple-pour-les-eaux-usees

Référence : Règlement concernant l'administration et la construction d'égout et d'aqueduc N° 73-182, ARTICLE 12.



ÉVACUATION D'URGENCE - AYEZ UN SAC PRÊT À PARTIR

Regroupez, autant que possible, dans un sac entreposé près de la porte, les éléments dont vous aurez besoin si vous deviez quitter rapidement votre domicile. Pour les articles que vous utilisez au quotidien, assurez-vous de pouvoir les récupérer précipitamment.

- Médicaments et prescriptions
- Téléphone et chargeur
- Couteau multifonction
- Vêtements de rechange, gilet chaud
- Argent et cartes d'identité
- Articles pour l'hygiène (brosse à dents, dentifrice, lunettes, verres de contact, solution de nettoyage, etc.)
- Couvertures ou sac de couchage
- Articles pour votre bébé (lait, biberons, couches, etc.)
- Articles pour vos animaux domestiques
- Récupérez votre trousse d'urgence pour 72 heures



Soyez attentif et respectez les consignes émises par les autorités. Quittez immédiatement le bâtiment en verrouillant les portes (si vous êtes la dernière personne à le quitter). Libérez les lignes téléphoniques pour permettre aux autorités d'intervenir, à moins d'avoir à communiquer une urgence.

Rejoignez la route indiquée par les autorités pour évacuer les lieux ou pour vous rendre au centre d'hébergement qui vous aura été, désigné si applicable.

Trouvez un abri temporaire pour vos animaux domestiques si le lieu temporaire où vous résidez ne les accepte pas, ne retournez pas à la maison avant que les autorités ne vous disent qu'il est sécuritaire de le faire et si les autorités vous le demandent, arrêtez l'alimentation en eau, en électricité et en gaz.



PRÉPAREZ UN PLAN FAMILIAL D'URGENCE

Les membres de votre famille ne se trouveront peut-être pas tous au même endroit lorsque l'urgence surviendra. Le plan familial d'urgence permet de regrouper tous les renseignements importants dont vous aurez besoin lors d'une telle situation :

- numéros importants et liste des personnes-ressources
- coordonnées des membres de votre famille et lieux fréquentés
- lieux de rassemblement prévus
- emplacement de certains appareils dans la maison

Partager ce plan avec les membres de votre famille, vous serez ainsi tous mieux préparés !

ALERTE ORAGES VIOLENTS ET TORNADE

Voici quelques recommandations afin d'assurer votre sécurité :

- Rangez et attachez solidement tout ce qui pourrait être emporté par le vent (meubles de jardin, barbecues, boîtes à ordures, antennes paraboliques, etc.)
- Restez à l'intérieur dans la pièce au niveau le plus bas comme dans un sous-sol, une salle de bain, une cage d'escalier ou un garde-robe intérieur
- Restez loin des fenêtres et des murs extérieurs
- Si vous vous trouvez dans un véhicule, une maison mobile, une tente, une remorque ou tout autre abri temporaire, réfugiez-vous dans un bâtiment solide si vous le pouvez
- En dernier recours, couchez-vous sur le sol dans un endroit bas et protégez votre tête des objets projetés
- Suivez les alertes météorologiques en vigueur

N'oubliez pas : quand le tonnerre gronde, rentrez vite à l'intérieur !



SERVICE D'APPELS AUTOMATISÉS, DEMEUREZ INFORMÉS EN CAS D'URGENCE

La Ville de Mercier dispose d'un système d'avis aux citoyens qui lui permet de communiquer avec vous par téléphone, par courriel ou par messagerie texte afin de vous informer :

- Des situations d'urgence qui nécessitent une action immédiate
- De messages importants d'intérêt public
- De tout autre message en fonction de vos champs d'intérêt

Créez dès maintenant votre dossier sur Omnivigil !

Vous pourrez sélectionner vos champs d'intérêt et recevoir des messages ciblés.

Inscription au ville-mercier.omnivigil.com